



Bilan de la journée de protection du consommateur à Fès

Dans le cadre des journées nationales de protection du consommateur édition 2013 organisées du 11 au 15 Mars sous le thème :

«Ensemble pour la protection des droits du consommateur : économiques, de représentativité et d'écoute ».

La **DPCI/Fès** en collaboration avec (l'Association Marocaine de protection du consommateur à Fès **AMCF** et la **CCIS**) a organisé le 15 mars, une demi-journée au palais des congrès de Fès pour débattre des droits du consommateur au niveau régional. Cette manifestation à laquelle ont pris part plus de 130 participants (associations de la société civile, chercheurs et universitaires, la presse, administrations ainsi que les professionnels) s'est déroulée dans de bonnes conditions et a été marquée par un débat fructueux entre les intervenants et l'assistance qui a soulevé plusieurs doléances et recommandations dont les plus importantes sont ci-après :

- 1- Renforcer le rôle des associations de protection du consommateur à travers :
 - *faciliter l'octroi du titre d'association d'intérêt général
 - *l'accélération de la mise en œuvre du fonds de protection du consommateur ;
 - *accélération de la sortie des textes d'application de la loi

- 2- Mener des campagnes d'information et de sensibilisation de long de l'année ;
- 3- Faire fédérer les médias et les impliquer d'avantage dans les campagnes de sensibilisation ;
- 4- L'implication du ministère de l'enseignement, pour l'élaboration des modules sur la culture du consumérisme à enseigner aux élèves ;
- 5- Renforcer le rôle des administrations chacune dans son domaine quant 'au contrôle de la conformité des produits & services (essentiellement liés aux crédits, assurances, télécom...) en termes d'hygiène, de sécurité, de qualité et de la réglementation (produits falsifiés, produits de la contrebande, etc) ;
- 6- Instaurer de nouvelles mesures pour protéger les bijoutiers des produits importés (le cas des bijoux en OR & Arg) provenant des pays signataires des accords de libre échange avec le royaume ;
- 7- Renforcer la compétitivité des entreprises marocaines et du petit commerce pour faire face au secteur informel et à l'invasion des produits et services ayant atteinte à la santé du consommateur.

Il est à signaler que les intervenants : le SG du conseil de la concurrence, le Délégué et le président de l'AMCF , ont apporté toutes les explications nécessaires sur la loi N°31/08 et 06/99, notamment les droits économiques, de représentativité et d'écoute.